

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE
L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET
DE LA PECHE

COOPERATION BENINO-BELGE
Projet d'Appui au
Développement
des Filières Halieutiques du
Bénin



ADEFIH

RAPPORT ANNUEL 2009

**APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES HALIEUTIQUES DU
BÉNIN**

ADEFIH – BEN 06 013 11

SOMMAIRE :

1. Fiche projet	4
2. Rapide point de la situation	5
3. Bilan de la planification des activités	6
4. Bilan Financier	13
5. Suivi des indicateurs	22
6. Evaluation des critères de suivi	26
7. Mesures et recommandations	27
8. Nouvelle planification	27
9. Conclusion	33
10. Annexes	35

LISTE DES ACRONYMES

AC :	Autorité Compétente
ADEFIH :	Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin
AO :	Appel d'Offre
ATEP :	Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits de la Pêche
BPF :	Bonne Pratique de Fabrication
BPGE :	Bonne Pratique de Gestion Environnementale
BPH :	Bonne Pratique d'Hygiène
BOC :	Base Obligatoire de Contrôle
CeCPA :	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CIN :	Caisson Isotherme Normalisé
CTB :	CTB - Agence Belge de Développement
CTS :	Comité Technique de Suivi
DAO :	Dossier d'Appel d'Offre
DNMP :	Direction Nationale des Marchés Publics
DP :	Direction des pêches
DTF :	Dossier Technique et Financier
FAREC :	Fonds d'Appui à la Recherche, à l'Expertise et à la Consultance
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (Cotonou)
MO :	Maître d'Ouvrage
MOD :	Maître d'Ouvrage Délégué
OAV :	Office Alimentaire et Vétérinaire
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADPPA :	Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PFT :	Plateformes de Transfert
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PV :	Procès Verbal
SACCE :	Système Amélioré de Collecte de Crevette d'Exportation
SMCL :	Structure Mixte de Concertation Locale
TDR :	Termes de Référence
UE :	Union Européenne
UGP :	Unité de Gestion du Projet

1- FICHE DU PROJET

Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin (ADEFIH) BEN 06 013 11

Financé par	- Royaume de Belgique (DGD) - Gouvernement béninois
Agence d'exécution	- Agence Belge de Développement (CTB)
Structure de tutelle	- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) - Direction des Pêches (DP)
Localisation du projet	Départements du Mono et Atlantique – Bénin
Début du projet:	Mars 2008
Durée	36 mois
Budget	Partie Belge : 1.639.892.500 F CFA Partie Béninoise : 269.340.000 F CFA Total : 1.909.232.500 F CFA
Secteur (s)	Agriculture
Sous-secteur(s)	Pêche

Objectifs

Le projet, qui a débuté en mars 2008, vise à réduire la pauvreté au sein des **communautés de pêcheurs du lac Ahémé** par un meilleur accès aux marchés national, régional et international ; et cela dans une perspective de développement durable.

Pour y parvenir, les productions de crevettes du lac Ahémé seront améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsable, des modalités de manutention et de conditionnement adéquates.

ADEFIH s'oriente plus particulièrement vers l'obtention de trois résultats :

1. Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé ;
2. Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées ;
3. Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

2. RAPIDE POINT DE LA SITUATION

2.1 ÉVOLUTION DU SECTEUR DANS LA RÉGION

En 2002, une mission des inspecteurs de l'Office Alimentaire et Vétérinaire de l'Union Européenne (OAV/UE) avait évalué la conformité du système d'assurance qualité des produits de la pêche au Bénin par rapport aux exigences réglementaires de l'Union Européenne. Des insuffisances notoires ont été relevées. Aujourd'hui, le système d'assurance qualité des produits halieutiques est dans une dynamique de mise en conformité surtout au lac Ahémé. Cette évolution à l'actif du projet ADEFIH a été bien appréciée par la dernière mission de l'OAV de juin 2009.

Dans le cadre du développement des synergies entre projets, ADEFIH échange avec le PADPPA sur les activités relatives au reboisement des bassins versants, à la restauration des mangroves et au désensablement-désenvasement du chenal Aho. Pour une meilleure gestion durable des plans d'eau du Bénin, PADPPA en synergie avec tous les acteurs du sous secteur des pêches a élaboré un document de Plan de Gestion des Plans d'Eau (PGPE) et ceci spécifique à chaque plan d'eau. Ainsi, le PGPE du Lac Ahémé sera bientôt disponible.

De même, il existe une certaine synergie entre ADEFIH et le Programme Pêche et VIH-SIDA à travers la chaîne valeur crabe, une filière porteuse.

2.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Quelques changements institutionnels en cours auront un impact positif sur le projet ADEFIH dans sa phase d'exécution et surtout dans l'après – projet. Il s'agit de :

- Appui Institutionnel au MAEP (AIMAEP) qui vise à renforcer les capacités organisationnelles, techniques et administratives du MAEP afin qu'il puisse mieux jouer son rôle de facilitation et de régulation dans la promotion des filières agricoles ;
- Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) pour une gestion efficiente de la qualité des aliments.
- Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) pour une meilleure contribution à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2.3 CHANGEMENTS OU EVOLUTIONS SURVENUS A L'ECHELON DU PROJET

En 2009, le projet a été renforcé par la nomination d'un nouveau responsable, le recrutement d'un conducteur de véhicule administratif, d'un agent d'entretien et d'une secrétaire comptable. De même, deux nouveaux assistants juniors ont remplacé les deux premiers en fin de contrat. Ainsi s'est constituée l'actuelle Unité de Gestion du Projet (UGP/ADEFIH).

Au cours de l'année, une modification budgétaire a été opérée suite à un gap financier sur le

volet construction et équipement des BOC/PFT. Cette modification approuvée par le siège a été validée par la SMCL de septembre 2009.

3. BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

3.1 APERÇU DES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES

Résultat 1: Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées autour du lac Ahémé.

Activité 1.1: Construire 2 bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et 12 Plateformes de Transfert (PFT) des produits de la pêche.

En vue de valoriser la matière première et assurer l'approvisionnement des Etablissements de Traitement des Produits de la pêche deux BOC et douze PFT sont en construction autour du lac Ahémé depuis mars 2009. Le taux de réalisation physique de la zone couverte des BOC estimé à 95% pour Possotomè et à 85% pour Segbohoulè selon le MOD (AGETUR.)

En ce qui concerne l'aménagement extérieur et la rampe d'accès des BOC, le taux d'exécution physique est de 45% à Possotomè et de 35% à Sègbohoulè.

Concernant l'équipement des BOC, le dépouillement des offres a eu lieu le 05 octobre 2009. Le CTS en sa séance du 19 octobre 2009 a pris la décision de rendre l'appel d'offres infructueux et a demandé au MOD de reprendre le processus d'acquisition de l'équipement des BOC en régie. L'attribution de ce marché aura lieu au début du mois de février 2010.

Quant aux travaux de construction des PFT, ils sont exécutés sur les douze sites et sont plus avancés du côté Est (40%) que du côté Ouest (20%).

Les estimations données ici ont été effectuées par le maître d'ouvrage délégué AGETUR.

Activité 1.2: Équiper les collecteurs en caissons isothermes et les former aux BPH et BPF.

Dans le but d'améliorer le système de collecte des produits de pêche, 295 caissons isothermes normalisés ont été acquis par le projet au profit de l'ATEP. Ces caissons seront à disposition des collecteurs au niveau des usines. C'est dans ces caissons isothermes que les collecteurs transporteront les produits halieutiques des infrastructures vers les établissements à terre. Ils jouent un rôle clé dans le fonctionnement du SACCE. Leur mode de gestion transitoire est mis en

place en relation avec la Direction des Pêches.

Les 21 et 22 septembre 2009, 51 mareyeuses et collecteurs, principaux utilisateurs des CIN, ont été formés aux Bonnes Pratiques d'Hygiène et aux Bonnes Pratiques de Manipulation et de Conservation des produits de pêche par le froid.

Activité 1.3: Équiper et former les pêcheurs en bonnes pratiques de collecte et de manutention des produits de la pêche.

La qualité des produits de pêche dépend de l'amélioration des pratiques de manipulation des produits dans le respect des conditions d'hygiène les plus strictes. A cet effet 400 pêcheurs ont été formés entre le 30 juin et le 30 juillet 2009. La formation qui s'est déroulée en cinq vagues de 80 pêcheurs a été assurée par les inspecteurs de l'Autorité Compétente de la Direction des Pêches en langue Pédah, Mina et Fon en collaboration avec les agents de contrôle des communes de Comé, Bopa et Kpomassè.

La stratégie adoptée pour la formation est l'échange interactif à travers la projection des outils pédagogiques préétablis (dessins, photos, dias) suivie de débats. C'est une méthode participative intense.

Quatre principaux thèmes ont été développés à l'attention des acteurs à la base (pêcheurs, mareyeuses et collecteurs) et ont porté sur :

- les bonnes pratiques d'hygiène et de manipulation des produits de la pêche ;
- les bonnes pratiques de gestion de l'environnement ;
- les pratiques de pêche responsable ;
- l'inspection de la matière première (crevette et poisson) par l'analyse organoleptique.

D'une manière générale, les sessions de formation ont mis en exergue les 5M, sources potentielles de contamination des produits de la pêche :

- manipulateur (pêcheurs, mareyeur, collecteur) ;
- matière (poisson, crevette, eau et glace) ;
- matériel (pirogue, filet, panier et glacière) ;
- milieu (lac, pirogue, débarcadère, habitation, lieu de stockage, lieu des toilettes, lieux d'approvisionnement de l'eau potable, etc.) ;
- méthode (capture, tri, lavage, pesée et transport).

Pour la mise en pratique des enseignements reçus lors de la formation, des équipements immatriculés ont été remis le 18 août 2009 aux 400 pêcheurs formés des 3 communes bordant le lac (Comé, Bopa et Kpomassè). Ces équipements sont constitués de glacières, seaux plastiques, passoires, brosses et bassines.

Activité 1.4: Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnement des produits.

L'accessibilité à certains sites devant abriter les infrastructures de débarquement a été facilitée par des travaux d'aménagement sommaire dont la réception provisoire a eu lieu le 25 août 2009. La réception définitive est prévue pour le 26 février 2010. Il s'agit des sites de Sègbohoulè, Vovio, Gbétozo, Aclomé, Tossouhon- Awamè, Ouèdèmè- Kpodji et Sèhomi.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement des pistes sur financement de la partie nationale, la DNMP a donné son avis favorable pour le lancement du DAO sous réserve de la prise en compte des observations qu'elle a formulées. L'intérêt de cette action est de renforcer dans un délai rapproché les aménagements sommaires réalisés.

Résultat 2: Les capacités de l'Autorité Compétente (AC) en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de la formation des acteurs à la base sont renforcées.

Activité 2.1: Former le personnel nécessaire pour assurer les fonctions régaliennes de contrôle et de suivi des produits halieutiques.

La formation doit permettre à l'AC d'une part de remplir les différents rôles de suivi et de contrôle des productions qui conditionnent le bon fonctionnement de la filière d'exportation des produits halieutiques, et d'autre part, de la positionner comme acteur central du développement de la filière crevette d'exportation.

Suivant la procédure de demande du FAREC, le MAEP a transmis le 13 janvier 2010 au Ministère chargé du Développement les TDR de recrutement d'un expert international. Ce dernier aura à réaliser la formation des inspecteurs pour un renforcement continu des capacités de l'Autorité Compétente en matière d'assurance qualité des produits halieutiques.

Activité 2.2: Participer à l'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle de la filière crevette d'exportation.

Dans le cadre de l'acquisition et l'installation d'un chromatographe, le résultat du dépouillement des offres a révélé que l'offre la moins disante est supérieure à l'enveloppe disponible. La Cellule de Passation des Marchés Publics du MAEP a proposé à la DNMP une négociation avec le soumissionnaire concerné. L'avis de la DNMP n'étant pas donné, la DP a annulé l'AO et la CTB a lancé un AO international en décembre 2009.

Ce chromatographe en phase vapeur couplé à la détection par spectrométrie de masse en tandem, permettra la surveillance de contaminants du milieu aquatique et la recherche et le dosage des résidus de pesticides dans les produits de pêche.

Activité 2.3: Concevoir et réaliser des matériels didactiques illustrés à l'intention des acteurs à la base pour faciliter leur formation.

Les manuels didactiques ont été réalisés, imprimés et distribués aux acteurs à la base lors des formations. Ils sont actuellement utilisés par les pêcheurs formés, comme outil didactique, lors des séances de restitution de la formation dans les villages. Les thèmes présents dans ces manuels sont ceux développés lors des formations des acteurs à la base (voir activité 1.3.).

Activité 2.4: Former les communautés de pêcheurs aux pratiques de pêche responsable et à la protection de l'environnement.

Actuellement, le projet appuie la mise en place de comités villageois constitués des pêcheurs formés. Ces comités ont pour but de gérer le matériel mis à leur disposition, d'assurer une restitution des enseignements reçus à l'ensemble de la communauté riveraine du lac Ahémé. Ces comités sont également impliqués dans l'activité A.3.2 relative à la restauration des mangroves en bordure du lac.

Les pêcheurs ainsi organisés peuvent également être associés à toutes décisions en matière de gestion et de police.

Pour une plus grande sensibilisation de la communauté sur les thèmes enseignés, le projet a initié une campagne radiophonique. Elle a commencé le 25 mai 2009 avec 3 radios communautaires locales (Radio Kpassé, Mono FM, et FM Ahémé) pour une durée de 3 mois. Ces émissions ont été enregistrées de façon hebdomadaire. Ces diffusions, maintenant terminées, ont permis d'atteindre un large public d'auditeurs résidant dans la zone d'intervention du projet.

Résultat 3: Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

Activité 3.1: Réaliser une étude sur les causes de l'envasement du chenal d'approvisionnement en eau salée du lac Ahémé pour proposer des solutions.

Le cabinet ROCHE a réalisé cette étude depuis 2000. Ainsi, les causes de l'envasement du chenal sont connues et il ne reste qu'à mener les actions correctives dont le reboisement antiérosif des bassins versants. Le PADPPA prend les dispositions pour procéder au désensablement et désenvasement du chenal. L'UGP a réalisé une visite du chenal et de la lagune pour étudier la problématique de l'envasement. La profondeur du lac est très faible à certains endroits du chenal, ce qui limite la circulation de l'eau et donc des espèces halieutiques. Les participants ont également procédé à un prélèvement de sédiments pour appréciation. Par ailleurs, il a été constaté la présence de barrages sur les chenaux secondaires, lieu de passage des crevettes juvéniles.

Une autre constatation essentielle est la présence massive "d'acadjavi" et de "gbagbaloulou" sur l'ensemble du chenal. Ces deux types d'engins empêchent la progression des crevettes vers le lac Ahémé pour grossissement. Les acadjavi en particulier, favorisent l'accumulation de matière organique, et sont ainsi une des causes de l'envasement considérable du chenal.

L'Unité de gestion du projet pense qu'avant d'initier toute action de désensablement du chenal, il urge de dégager les engins prohibés et de sensibiliser les populations sur les dégâts environnementaux causés par les acadjavi et gbagbaloulou.

Activité 3.2: Participer au reboisement antiérosif des bassins versants et à la restauration des mangroves.

La destruction des mangroves et la déforestation des bassins versants réduisent la productivité potentielle du lac. En effet, le couvert végétal joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion des berges qui augmente la sédimentation et qui, à terme pourrait combler le lac. Dès lors, le reboisement des bassins versants et la restauration de la mangrove s'avèrent indispensables.

A cet effet, le projet ADEFIH à travers l'ONG ADIR a exécuté l'activité de reboisement antiérosif des bassins versants sur une superficie de 87,86 ha avec 221.650 plants à dominance acacia pour 91 bénéficiaires des arrondissements de la commune de Kpomassè sur la rive Est du lac Ahémé.

Cette activité de reboisement a induit non seulement un impact direct au niveau environnemental mais a permis aux pêcheurs pépiniéristes de diversifier leur source de revenu à travers la vente des plants, par conséquent de subvenir à leur besoins vitaux.

Après une étude de terrain, le projet ADEFIH a confié à l'ONG AFEL la restauration des mangroves sur 10 sites (Possotomè, Séhomi, Ouédémé, Tossouhon, Akodeha, Agbanto, Segbohoulè, Vovio, Doga-plage et Gbetozo). A travers cette activité, 1227 plants d'Avicennia ont été mis en terre.

Activité 3.3: Construire les fours Chorkor dans les villages de pêcheurs pour diminuer la consommation du bois de feu.

Le fumage des produits halieutiques est une activité répandue sur l'ensemble du lac. Le modèle chorkor est très économe en bois de fumage. A quantité égale de bois de fumage utilisé, les quantités de poissons et crevettes sont 4 à 12 fois plus élevées.

A titre démonstratif, il est retenu la construction d'un centre de fumage à Dado dans la commune de Bopa. Sur consultation restreinte, l'ONG I.D.Pêche a été choisie pour l'exécution de cette activité. Les travaux de construction et de réalisation des fours sont terminés et la formation de quarante deux femmes à l'utilisation des fours et à la gestion du centre de fumage est prévue pour janvier 2010.

Activité 3.4: Construire des latrines dans les villages de pêcheurs en bordure du lac Ahémé.

La construction des latrines revêt une importance à ne plus démontrer en matière d'hygiène et d'assainissement de base. Le DAO pour la construction de 80 latrines a été lancé le 12 juin 2009. Le dépouillement des offres a eu lieu du 28 juillet au 11 août 2009.

La DNMP a demandé au MO de faire reprendre les travaux de dépouillement compte tenu de certaines irrégularités constatées lors de l'étude des résultats transmis par la Cellule de Passation des Marchés Publics du MAEP.

3.2 ANALYSE DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Presque toutes les activités planifiées ont été exécutées soit dans le temps imparti, soit avec retard dû à la lourdeur administrative en général et aux procédures de passation des marchés publics en particulier.

Résultat 1: Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées autour du lac Ahémé.

Les travaux devaient prendre fin en novembre 2009 mais l'exécution de cette activité a accusé un certain retard au démarrage en raison des intempéries (pluies et crues). Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de février 2010.

Un changement de stratégie dans la mise en œuvre du plan de formation de la DP a induit un certain retard dans l'exécution de ces activités par rapport à ce qui a été planifié en début d'année 2009.

Résultat 2: Les capacités de l'Autorité Compétente (AC) en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de la formation des acteurs à la base sont renforcées.

La non-disponibilité des experts consultés et la lourdeur des procédures de passation sont les causes du retard constaté pour l'atteinte de ce résultat.

Résultat 3: Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

Encore une fois, la lourdeur des procédures est la cause du retard accusé dans la construction des latrines.

Les autres activités ont été exécutées conformément à la planification.

Un tableau reprenant la planification se retrouve en annexe (annexe 10.1)

4. BILAN FINANCIER

4.1 APERÇU DES DÉPENSES PAR RAPPORT À LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE (en F CFA)

ACTIVITES	Mode	Planning 2009	Dépenses 2009	Ecart	Taux d'exécution 2009. %
A Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées		912 626 415	664 844 568	247 787 757	73
01 Les conditions sanitaires de prod, de collecte et de transp des pdts de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé		553 883 531	594 908 597	-41 016 991	107
01 Construire les infrastructures normalisées de manutention et de conditionnement des crevettes	COGEST	494 066 812	544 375 048	-50 305 342	110
02 Equiper les collecteurs de caissons isothermes et les former aux bonnes pratiques de manutention et de conditionnement des pdctions	REGIE	1 436 546	0	1 436 546	
03 Equiper et former les pêcheurs aux bonnes pratiques de collecte et de manutention des pdctions halieutiques	COGEST	32 141 893	26 567 275	5 575 635	83
04 Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnement des pdctions	COGEST	0	0	0	
05 Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnements	REGIE	26 238 280	23 966 268	2 282 730	91
02 Les capacités de l'Autorité compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées		197 705 440	45 725 700	151 985 237	23
01 Former le personnel nécessaire pour assurer les fonctions régaliennes de contrôle et de suivi des pdctions	COGEST	6 559 570	750 002	5 811 779	11
02 Participer à l'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle de la filière crevette d'exportation	COGEST	139 062 884	1 084 999	137 980 555	1
03 Elaborer des manuels didactiques illustrés à l'intention des pêcheurs pour faciliter leur formation	COGEST	32 797 850	16 359 961	16 438 282	50
04 Former les communautés de pêcheurs aux pratiques de pêche responsable et à la protection de l'environnement	COGEST	19 285 136	27 530 732	-8 245 379	143

ACTIVITES	Mode	Planning 2009	Dépenses 2009	Ecart	Taux d'exécution 2009. %
03 Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la perennité et la qualité des productions halieutiques		161 037 444	24 210 271	136 819 511	15
01 Réaliser une étude sur les causes de l'envasement du chenal d'approvisionnement en eau salée du lac Ahémé pour proposer des solutions	REGIE	8 724 228	0	8 724 228	0
02 Participer aux reboisement anti-érosifs des bassins versants et à la restauration des mangroves	COGEST	12 856 757	17 110 822	-4 257 161	133
03 Construire des fours Chorkor ds les villages de pêcheurs pour diminuer la consommation de bois de fumage	COGEST	8 265 058	6 380 441	1 882 597	77
04 Construire des latrines ds les villages de pêcheurs en bordure du lac Ahémé	COGEST	131 191 400	719 001	130 469 847	1
X Réserve budgétaire		0	0	0	
01 Réserve budgétaire		0	0	0	
01 Réserve budgétaire COGESTION	COGEST	0	0	0	
Z Moyens généraux		81 115 643	64 440 002	16 687 546	79
01 Frais de personnel		14 503 209	23 445 668	-8 940 694	162
01 Assistance technique	REGIE	6 500 534	11 818 541	-5 319 811	182
02 Staff national	COGEST	8 002 675	13 789 141	-5 785 541	172
03 Assistants juniors	REGIE	0	-2 162 008	2 164 658	

ACTIVITES	Mode	Planning 2009	Dépenses 2009	Ecart	Taux d'exécution 2009. %
02 Investissements		16 825 297	20 154 207	-3 325 702	120
01 Véhicules	REGIE	16 825 297	14 805 264	2 020 348	88
02 Equipement bureau	COGEST	0	2 886 801	-2 886 211	
03 Equipement complémentaire	COGEST	0	2 462 141	-2 459 839	
03 Frais de fonctionnement		18 301 200	20 840 200	-2 531 994	114
01 Frais entretien, assurance véhicules	COGEST	4 001 338	5 152 431	-1 147 925	129
02 Frais de fonctionnement véhicules	COGEST	3 201 070	2 794 508	406 693	87
03 Communications	COGEST	3 896 385	1 822 695	2 072 824	47
04 Fouritures de bureau	COGEST	1 200 401	1 038 478	163 989	87
05 Autres frais de fonctionnement	COGEST	6 002 007	10 032 095	-4 027 576	167
04 Audit et suivi et évaluation		31 492 496	0	31 492 496	0
01 Evaluation mi parcours	REGIE	9 117 802	0	9 117 802	
02 Evaluation finale	REGIE	13 119 140	0	13 119 140	
03 Audit	REGIE	9 255 553	0	9 255 553	0
TOTAL REGIE		91 217 380	48 428 066	42 801 194	53
TOTAL COGESTION		902 531 236	680 856 564	221 687 228	75
TOTAL		993 748 617	729 284 629	264 488 422	73

NB : Code couleur utilisé : Vert : Risque faible, Orange : Risque moyen, Rouge : Risque élevé

4.2 SUIVI BUDGETAIRE (en F CFA)

ACTIVITES	Mode	Budget	Dépenses 2008	Dépenses au 1er trim 09	Dépenses au 2èm trim 09	Dépenses au 3èm trim 09	Dépenses au 4èm trim 09	Dépenses totales 2009	Dépenses cumulées	Solde	Taux d'exécution cumulé %
A Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées		1 409 180 242	288 910 560	1 185 400	22 599 988	394 842 611	246 216 569	664 844 568	953 755 128	455 425 114	68
01 Les conditions sanitaires de prod, de collecte et de transp des pdts de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé		1 044 814 121	288 901 561	48 003	8 548 983	348 664 681	237 646 930	594 908 597	883 810 158	161 003 964	85
01 Construire les infrastructures normalisées de manutention et de conditionnement des crevettes	COGE ST	944 538 067	247 766 386	0	0	306 728 117	237 646 930	544 375 048	792 141 433	152 396 633	84
02 Equiper les collecteurs de caissons isothermes et les former aux bonnes pratiques de manutention et de conditionnement des pdctions	REGIE	47 453 805	41 135 175	0	0	0	0	0	41 135 175	6 318 630	87
03 Equiper et former les pêcheurs aux bonnes pratiques de collecte et de manutention des pdctions halieutiques	COGE ST	26 583 969	0	40 000	5 759 499	20 767 776	0	26 567 275	26 567 275	16 694	100
04 Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de	COGE ST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-

ACTIVITES	Mode	Budget	Dépenses 2008	Dépenses au 1er trim 09	Dépenses au 2èm trim 09	Dépenses au 3èm trim 09	Dépenses au 4èm trim 09	Dépenses totales 2009	Dépenses cumulées	Solde	Taux d'exécution cumulé %
02 Les capacités de l'Autorité compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcés		183 762 418	0	750 002	12 634 001	31 806 699	534 999	45 725 700	45 725 700	138 036 718	25
01 Former le personnel nécessaire pour assurer les fonctions régaliennes de contrôle et de suivi des pdctions	COGE ST	750 415	0	750 002	0	0	0	750 002	750 002	413	100
02 Participer à l'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle de la filière crevette d'exportation	COGE ST	139 062 884	0	0	229 998	405 001	450 000	1 084 999	1 084 999	137 977 885	1
03 Elaborer des manuels didactiques illustrés à l'intention des pêcheurs pour faciliter leur formation	COGE ST	16 398 925	0	0	9 919 998	6 439 963	0	16 359 961	16 359 961	38 964	100
04 Former les communautés de pêcheurs aux pratiques de pêche responsable et à la protection de l'environnement	COGE ST	27 550 194	0	0	2 483 998	24 961 735	84 999	27 530 732	27 530 732	19 462	100

ACTIVITES	Mode	Budget	Dépenses 2008	Dépenses au 1er trim 09	Dépenses au 2èm trim 09	Dépenses au 3èm trim 09	Dépenses au 4èm trim 09	Dépenses totales 2009	Dépenses cumulées	Solde	Taux d'exécution cumulé %
03 Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques		180 603 703	9 000	387 402	1 416 998	14 371 231	8 034 640	24 210 271	24 219 271	156 384 432	13
01 Réaliser une étude sur les causes de l'envasement du chenal d'approvisionnement en eau salée du lac Ahémé pour proposer des solutions	REGIE	8 742 969	0	0	0	0	0	0	0	8 742 969	-
02 Participer aux reboisements anti-érosifs des bassins versants et à la restauration des mangroves	COGE ST	18 366 796	0	10 397	1 133 999	11 986 427	3 979 999	17 110 822	17 110 822	1 255 974	93
03 Construire des fours Chorkor ds les villages de pêcheurs pour diminuer la consommation de bois de fumage	COGE ST	9 183 398	0	354 997	0	1 970 803	4 054 641	6 380 441	6 380 441	2 802 957	69
04 Construire des latrines ds les villages de pêcheurs en bordure du lac Ahémé	COGE ST	144 310 540	9 000	22 001	283 000	414 001	0	719 001	728 001	143 582 539	1
X Réserve budgétaire		4 191 565	0	0	0	0	0	0	0	4 191 565	-
01 Réserve budgétaire		4 191 565	0	0	0	0	0	0	0	4 191 565	-
01 Réserve budgétaire COGESTION	COGE ST	4 191 565	0	0	0	0	0	0	0	4 191 565	-

ACTIVITES	Mode	Budget	Dépenses 2008	Dépenses au 1er trim 09	Dépenses au 2èm trim 09	Dépenses au 3èm trim 09	Dépenses au 4èm trim 09	Dépenses totales 2009	Dépenses cumulées	Solde	Taux d'exécution cumulé %
Z Moyens généraux		226 520 693	34 656 550	6 936 030	29 389 196	12 582 987	15 531 789	64 440 002	99 096 552	127 424 141	44
01 Frais de personnel		96 399 441	4 849 182	393 181	6 594 690	6 958 366	9 499 432	23 445 668	28 294 850	68 104 591	29
01 Assistance technique	REGIE	46 572 947	9 696 547	2 045 543	2 948 087	3 890 763	2 934 148	11 818 541	21 515 088	25 057 859	46
02 Staff national	COGEST	49 826 494	407 021	372 380	3 368 103	4 623 539	5 425 119	13 789 141	14 196 162	35 630 331	28
03 Assistants juniors	REGIE	0	-5 254 386	-2 024 742	278 500	-1 555 930	1 140 165	-2 162 008	-7 416 394	7 416 394	
02 Investissements		42 156 080	21 629 920	2 906 801	17 247 405	0	0	20 154 207	41 784 126	371 954	99
01 Véhicules	REGIE	36 357 420	20 331 650	0	14 805 264	0	0	14 805 264	35 136 914	1 220 506	97
02 Equipement bureau	COGEST	3 279 785	1 298 270	2 886 801	0	0	0	2 886 801	4 185 071	-905 286	128
03 Equipement complémentaire	COGEST	2 518 875	0	20 000	2 442 141	0	0	2 462 141	2 462 141	56 734	98
03 Frais de fonctionnement		55 887 536	8 002 846	3 636 055	5 547 166	5 624 621	6 032 358	20 840 200	28 843 046	27 044 491	52
01 Frais entretien, assurance véhicules	COGEST	8 855 420	1 826 066	266 758	1 232 668	834 568	2 818 437	5 152 431	6 978 497	1 876 923	79
02 Frais de fonctionnement véhicules	COGEST	6 887 549	1 254 059	460 003	725 003	919 999	689 503	2 794 508	4 048 567	2 838 982	59
03 Communications	COGEST	11 807 226	995 113	386 674	530 951	312 846	592 224	1 822 695	2 817 808	8 989 418	24
04 Fouritures de bureau	COGEST	4 722 890	536 383	194 301	484 286	312 688	47 203	1 038 478	1 574 861	3 148 029	33
05 Autres frais de fonctionnement	COGEST	23 614 452	3 391 226	2 328 319	2 574 264	3 244 521	1 884 991	10 032 095	13 423 320	10 191 132	57

ACTIVITES	Mode	Budget	Dépenses 2008	Dépenses au 1er trim 09	Dépenses au 2èm trim 09	Dépenses au 3èm trim 09	Dépenses au 4èm trim 09	Dépenses totales 2009	Dépenses cumulées	Solde	Taux d'exécution cumulé %
04 Audit et suivi et évaluation		32 077 635	174 603	0	0	0	0	0	174 603	31 903 033	1
01 Evaluation mi parcours	REGIE	9 119 140	0	0	0	0	0	0	0	9 119 140	-
02 Evaluation finale	REGIE	13 119 140	0	0	0	0	0	0	0	13 119 140	-
03 Audit	REGIE	9 839 355	174 603	0	0	0	0	0	174 603	9 664 752	2
TOTAL REGIE		197 443 057	66 083 588	28 803	20 821 328	23 503 622	4 074 313	48 428 066	114 511 653	82 931 404	58
TOTAL COGESTION		1 442 449 443	257 483 523	8 092 633	31 167 902	383 921 983	257 674 045	680 856 564	938 340 086	504 109 357	65
TOTAL CONTRIBUTION BELGE		1 639 892 500	323 567 110	8 121 436	51 989 230	407 425 604	261 748 358	729 284 629	1 052 851 740	587 040 761	64
Dépenses de Personnel											
Achat de biens et services							3 750 000				
Acquisition et grosses réparations							13 913 115				
TOTAL CONTRIBUTION NATIONALE		269 340 000		-	-	-	17 663 115	-	17 663 115	251 676 885	7
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 909 232 500	323 567 110	8 121 436	51 989 230	407 425 604	279 411 473	729 284 629	1 070 514 855	838 717 646	56

4.3 ANALYSE DE LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE

L'analyse des données effectuées ici se réfère au tableau du chapitre 4.1 (Aperçu des dépenses par rapport à la programmation financière).

Résultat 1: Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées autour du lac Ahémé.

Au vu des chiffres dans le tableau, le risque financier pour l'atteinte de ce résultat est faible.

Résultat 2: Les capacités de l'Autorité Compétente (AC) en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de la formation des acteurs à la base sont renforcées.

Le retard dans l'exécution des activités d'acquisition du chromatographe et de formation des inspecteurs de l'AC expliquent le risque élevé de l'atteinte de ce résultat.

Résultat 3: Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

A nouveau, la lourdeur administrative dans le dossier « latrines » explique le risque élevé de l'atteinte de ce résultat.

5. SUIVI DES INDICATEURS

5.1 INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique du projet est : « Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées par des pratiques de pêche responsable et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes à celles exigées par les normes européennes. »

L'indicateur de cet objectif est : « Les exportations de crevettes reprennent et augmentent ».

Il convient de rappeler que cet indicateur ne dépend pas uniquement des activités du projet mais qu'il est le résultat de l'action concertée entre plusieurs acteurs (DP, secteur privé, autres PTF, etc.).

La première partie de l'indicateur, à savoir « Les exportations de crevettes reprennent » est en cours de réalisation vu la décision de la Commission Européenne en date du 14 décembre 2009 suite à la mission des inspecteurs de l'OAV/UE de remettre le Bénin dans la liste unique des pays exportateur de produits de pêche (annexe n°10.3).

La deuxième partie de l'indicateur « Les exportations augmentent » n'est pas d'application à l'heure actuelle. L'augmentation des exportations sera à vérifier sur plusieurs années, cet indicateur est donc difficilement quantifiable sur la durée du projet ADEFIH.

5.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT

Indicateur	Taux de réalisation planifié (%)	Taux de réalisation réel (%)	Rapport
Résultat 1			
2 BOC et 12 PFT construites	100	65	65
295 CIN achetés	100	100	100
51 collecteurs et mareyeuses formés aux BPH et BPF	100	100	100
400 pêcheurs équipés et formés aux BPH, BPP et BPGE	100	100	100
Accès des véhicules aux PFT aisé	100	40	40
SACCE Fonctionnel	100	40	40
Résultat 2			
Personnel de l'AC formé	100	15	15
Laboratoire national équipé et fonctionnel	0	0	0
Manuels didactiques conçus et utilisés pour les formations	100	100	100
Résultat 3			
Fours chorkor de démonstration construits	100	85	85
Mangroves présentes autour des BOC et PFT	100	80	80
Zones reboisées sur les bassins versants	60	60	100
Latrines construites et utilisées	100	10	10

NB : Code couleur utilisé : **Vert** : Risque faible, **Orange** : Risque moyen, **Rouge** : Risque élevé

Indicateurs présentant un risque moyen ou élevé :

- *2 BOC et 12 PFT sont construites* : La construction des BOC et PFT a accusé du retard sur le planning prévisionnel comme expliqué au point 3.2.

- *L'accès des véhicules sur les PFT est aisé* : Cet indicateur se rapporte à deux actions, d'une part l'aménagement sommaire des pistes réalisé par le projet et d'autre part l'aménagement des pistes d'accès sur le budget national. Afin de tirer le meilleur profit des aménagements réalisés, il est indiqué de réaliser dans un délai rapproché les pistes prévues au budget national, néanmoins ce dossier a pris du retard et les travaux d'aménagement des pistes seront lancés en 2010.

- *Le personnel de l'AC est formé* : le budget prévu pour cette activité a été réduit suite au gap financier et il a été décidé de faire appel au FAREC pour l'exécution de cette action. Le risque résidant dans le retard sera moins important avec le concours du FAREC.

- *Le laboratoire national est équipé et fonctionnel* : La lourdeur administrative dans le processus de passation des marchés publics explique le risque élevé de cet indicateur. Le passage en régie de cette activité devrait amoindrir ce risque.

- *latrines construites et utilisées* : Une fois encore, la lourdeur des procédures est la cause du retard et du risque lié à cette activité.

- *SACCE fonctionnel* : L'ensemble des activités du projet concourent à la fonctionnalité effective du SACCE. Le risque pour cet indicateur est plus grand car il dépend des autres activités.

6. ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SUIVI

6.1 EFFICIENCE

Respect du timing des résultats :

Globalement les activités sont exécutées avec un peu de retard sur la planification. Un retard plus important est observé dans toutes les activités dont la mise en place nécessite un appel d'offre public (travaux de construction des infrastructures, pistes, latrines, chromatographe). Les procédures de passation des marchés publics sont en effet empreintes de lourdeurs administratives qui engendrent de longs délais entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat. Pour certaines activités des appels d'offres ont été rendus infructueux ce qui a ralenti d'avantage les procédures.

L'atteinte des résultats n'est pas compromise par les retards observés. Néanmoins l'achèvement de la construction des infrastructures est fortement attendu car sa réalisation permettra d'une part d'initier la mise en place du Système Amélioré de Collecte de Crevettes d'Exportation (SACCE) et d'autre part de concrétiser l'action du projet sur le terrain.

Moyens engagés dans l'exécution des activités :

De façon générale, les moyens financiers qui ont été évalués et prévus lors de la rédaction du DTF ont été sous-estimés par rapport au contexte actuel. L'équipe du projet doit faire preuve de créativité et procéder à des modifications des lignes budgétaires pour permettre la bonne exécution des activités.

Les moyens humains et matériels sont gérés de manière optimale.

Taux de réalisation des indicateurs des résultats :

Comme présenté au chapitre 5, le taux de réalisation des indicateurs de résultats varie d'une activité à l'autre. Les activités contribuent pleinement à la réalisation des résultats planifiés.

6.2 EFFICACITÉ

Taux de réalisation des indicateurs de l'objectif spécifique :

L'objectif spécifique est évalué par un seul indicateur, à savoir « les exportations de crevettes reprennent et augmentent », ceci est détaillé dans le chapitre 5.1.

Les résultats contribuent efficacement à l'objectif spécifique. Au-delà de celui-ci, l'atteinte des résultats permet une amélioration des conditions sanitaires des produits pêchés destinés au marché local également et une amélioration de l'hygiène de vie, et de la protection de l'environnement dans les villages autour du lac Ahémé.

Autres facteurs ayant une incidence sur l'objectif spécifique :

Des facteurs externes importants influencent l'objectif spécifique, notamment le contrôle des sources de pollution ou le désensablement du chenal Aho reliant le lac Ahémé à la lagune côtière.

Satisfaction des groupes cibles quant aux résultats :

Les groupes cibles, à savoir l'ensemble des acteurs de la filière halieutique, se servent de ces résultats, néanmoins l'appropriation sera encore meilleure après la construction de toutes les infrastructures et la mise en place du SACCE.

Globalement le projet répond aux problèmes et priorités des groupes cibles. Néanmoins, l'ensablement du chenal Aho reste une préoccupation majeure pour les acteurs de la zone à laquelle le projet ne peut pas apporter de solution directement.

6.3 DURABILITÉ

Responsabilités des partenaires et processus de développement lancés par le projet :

La DP est la structure de tutelle du projet. Elle est fortement impliquée dans la mise en œuvre des activités du projet et est partie prenante du CTS. Elle est aussi le Maître d'Ouvrage de la construction des infrastructures. Les formations des acteurs à la base ont été réalisées par les inspecteurs de la DP.

Au niveau communal, les agents de contrôle des produits halieutiques des CeCPA sont également impliqués dans les activités du projet à travers les formations des acteurs à la base, les séances de sensibilisation des populations riveraines du lac, ...

Conditions de durabilité :

Afin de permettre au projet de s'inscrire dans la durabilité, un mode de gestion des infrastructures sera mis en place. Ceci permet donc aux différents acteurs de la filière de gérer les

BOC et PFT sans intervention du projet. Les acteurs des autres filières halieutiques (crabe, poisson) seront également impliqués dans la gestion des infrastructures dans un avenir plus ou moins proche.

La gestion du four chorkor est assurée par le groupement des femmes mareyeuses du village de Dado. Des relais communautaires auront en charge la gestion durable des latrines.

De plus, les pêcheurs formés sont organisés en comités dont les rôles sont entre autres la bonne gestion de leur matériel et de leur environnement. Ceci devrait donc permettre de façon durable le renouvellement du matériel et de mieux gérer leur environnement direct, source de leurs revenus.

Les agents et inspecteurs de la Direction des Pêches continueront leur travail de sensibilisation et de formation en dehors du projet, ce qu'ils réalisaient déjà avant la mise en place du projet.

Le renforcement des capacités des différents groupes cible passe par les activités de formation.

7. MESURES ET RECOMMANDATIONS

Les efforts déjà consentis par l'équipe du projet et leurs partenaires doivent être poursuivis pour maintenir l'efficience, la durabilité et l'efficacité des activités. Les activités prévues en 2009 et retardées en raison de la lourdeur administrative seront réalisées dans le courant de l'année 2010.

Compte tenu du retard dans la construction des infrastructures, un point d'attention doit être porté sur :

- L'accompagnement des acteurs dans la gestion de ces infrastructures et matériels,
- Le fonctionnement effectif du Système Amélioré de Collecte des Crevettes à l'Exportation (SACCE),
- Et sur l'accompagnement de la population dans le respect continu des bonnes pratiques d'hygiène et environnementale.

8. NOUVELLE PLANIFICATION

8.1 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2010

La planification des activités de l'année 2010 se retrouve dans l'annexe n°10.1.

8.2 PROGRAMMATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2010 (en F CFA)

Activités	Mode	Budget	Dépenses fin 2009	Balance	Prévu 1er trim 2010	Prévu 2em trim 2010	Prévu 3èm trim 2010	Prévu 4èm trim 2010	Total 2010	Total 2011	Estimati on fin projet %
A Les productions de crevettes du lac Ahémé sont améliorées, sécurisées et mieux valorisées		1 409 180 242	953 755 128	455 425 114	188 833 621	146 223 311	89 646 363	3 298 152	428 001 447	14 358 243	99,07
01 Les conditions sanitaires de prod, de collecte et de transp des pdts de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé		1 044 814 121	883 810 158	161 003 964	116 074 215	29 683 366	-	3 298 152	149 055 733	-	98,86
01 Construire les infrastructures normalisées de manutention et de conditionnement des crevettes	COGE ST	944 538 067	792 141 433	152 396 633	114 774 108	29 683 366	-	3 298 152	147 755 626	-	99,51
02 Equiper les collecteurs de caissons isothermes et les former aux bonnes pratiques de manutention et de conditionnement des pdctions	REGIE	47 453 805	41 135 175	6 318 630	-	-	-	-	-	-	86,68
03 Equiper et former les pêcheurs aux bonnes pratiques de collecte et de manutention des pdctions halieutiques	COGE ST	26 583 969	26 567 275	16 694	-	-	-	-	-	-	99,94
04 Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnement des pdctions	COGE ST	0	-	0	-	-	-	-	-	-	0,00
05 Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnements	REGIE	26 238 280	23 966 268	2 272 012	1 300 107	-	-	-	1 300 107	-	96,30

Activités	Mode	Budget	Dépenses fin 2009	Balance	Prévu 1er trim 2010	Prévu 2em trim 2010	Prévu 3èm trim 2010	Prévu 4èm trim 2010	Total 2010	Total 2011	Estimati on fin projet %
Z Moyens généraux		226 520 693	99 096 552	127 424 141	11 413 652	10 757 695	16 202 138	39 095 037	77 468 522	31 901 813	92,03
01 Frais de personnel		96 399 441	28 294 850	68 104 591	6 887 549	6 887 549	6 887 549	8 199 463	28 862 108	26 238 280	86,51
01 Assistance technique	REGIE	46 572 947	21 515 088	25 057 859	2 623 828	2 623 828	2 623 828	3 279 785	11 151 269	9 839 355	91,27
02 Staff national	COGE ST	49 826 494	14 196 162	35 630 331	3 935 742	3 935 742	3 935 742	4 591 699	16 398 925	16 398 925	94,32
03 Assistants juniors	REGIE	0	(7 416 394)	7 416 394	327 979	327 979	327 979	327 979	1 311 914	-	-
02 Investissements		42 156 080	41 784 126	371 954	-	-	-	-	-	-	99,12
01 Véhicules	REGIE	36 357 420	35 136 914	1 220 506	-	-	-	-	-	-	96,64
02 Equipement bureau	COGE ST	3 279 785	4 185 071	(905 286)	-	-	-	-	-	-	127,60
03 Equipement complémentaire	COGE ST	2 518 875	2 462 141	56 734	-	-	-	-	-	-	97,75
03 Frais de fonctionnement		55 887 536	28 843 046	27 044 491	4 526 103	3 870 146	4 526 103	3 870 146	16 792 499	5 663 533	91,79
01 Frais entretien, assurance véhicules	COGE ST	8 855 420	6 978 497	1 876 923	327 979	327 979	327 979	327 979	1 311 914	327 979	97,32
02 Frais de fonctionnement véhicules	COGE ST	6 887 549	4 048 567	2 838 982	655 957	655 957	655 957	655 957	2 623 828	196 787	99,73
03 Communications	COGE ST	11 807 226	2 817 808	8 989 418	590 361	590 361	590 361	590 361	2 361 445	2 842 918	67,94
04 Fournitures de bureau	COGE ST	4 722 890	1 574 861	3 148 029	327 979	327 979	327 979	327 979	1 311 914	1 311 914	88,90
05 Autres frais de fonctionnement	COGE ST	23 614 452	13 423 320	10 191 132	2 623 828	1 967 871	2 623 828	1 967 871	9 183 398	983 936	99,90

Activités	Mode	Budget	Dépenses fin 2009	Balance	Prévu 1er trim 2010	Prévu 2em trim 2010	Prévu 3èm trim 2010	Prévu 4èm trim 2010	Total 2010	Total 2011	Estimati on fin projet %
04 Audit et suivi et évaluation		32 077 635	174 603	31 903 033	-	-	4 788 486	27 025 428	31 813 915	-	99,72
01 Evaluation mi parcours	REGIE	9 119 140	-	9 119 140	-	-	-	9 117 802	9 117 802	-	99,99
02 Evaluation finale	REGIE	13 119 140	-	13 119 140	-	-	-	13 119 140	13 119 140	-	100,00
03 Audit	REGIE	9 839 355	174 603	9 664 752	-	-	4 788 486	4 788 486	9 576 972	-	99,11
TOTAL REGIE		197 443 057	121 928 047	75 515 010	3 923 935	7 869 516	10 909 221	30 305 213	53 007 885	9 839 355	93,58
TOTAL COGESTION		1 442 449 443	938 340 093	504 109 350	195 995 360	148 783 511	94 611 302	11 759 997	451 150 170	36 420 701	98,85
TOTAL CONTRIBUTION BELGE		1 639 892 500	1 060 268 140	579 624 360	199 919 295	156 653 027	105 520 523	42 065 210	504 158 055	46 260 056	98,22
Dépenses de Personnel			1 500 000		220 750	220 750	220 750	220 750	883 000		
Achat de biens et services			16 163 115				1 765 000	1 765 000	3 530 000		
Acquisition et aménagement des sols						115 000 000			115 000 000		
TOTAL CONTRIBUTION NATIONALE		269 340 000	17 663 115	251 676 885	220 750	115 220 750	1 985 750	1 985 750	119 413 000		50,89
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 909 232 500	1 077 931 255	831 301 245	200 140 045	271 873 777	107 506 273	44 050 960	623 571 055	46 260 056	89,12

9. CONCLUSION

9.1 ACTIVITÉS ET FINANCES

L'année 2009 a été l'année de croisière du projet en ce sens que la majorité des activités à mener pour l'atteinte des trois résultats ont été exécutées ou sont en cours d'exécution. Ceci a induit un taux d'exécution financière de 73% par rapport à la planification 2009 et de 64% par rapport au budget total.

Le projet étant dans sa dernière année d'exécution, la planification du reste des activités et une programmation financière ont été réalisées en conséquence.

9.2 CRITÈRES DE SUIVI

La gestion du projet étant axée sur les résultats, le suivi des différents indicateurs est déterminant. A cette date, il se dessine que l'objectif spécifique sera atteint dans sa totalité dès que la durabilité des ressources serait assurée.

9.3 AVIS SUR LES RECOMMANDATIONS À APPROUVER PAR LA SMCL

Dans le souci de l'atteinte des objectifs du projet, L'UGP porte à l'attention de la SMCL les préoccupations suivantes :

- La lourdeur administrative dans la passation des marchés publics entraîne la non exécution des travaux à bonne date.
- Le désensablement du chenal Aho constitue une condition sine qua non pour l'amélioration de la production naturelle des crevettes.
- Le problème de pollution des eaux marines côtières par le déversement des eaux usées de l'usine de phosphate de Kpémé (Togo).
- La particularité du projet ADEFIH réside dans la place qu'occupent les infrastructures (plus de 50% du budget total). Leur réalisation effective est prévue pour l'année 2010 tandis que le projet prendra fin début 2011. Il restera peu de temps pour :
 - L'accompagnement des acteurs dans la gestion de ces infrastructures et matériels,

- Le fonctionnement effectif du Système Amélioré de Collecte des Crevettes à l'Exportation (SACCE),
- Et sur l'accompagnement de la population dans le respect continu des bonnes pratiques d'hygiène et environnementale.

ADEFIH estime cette phase de sensibilisation très importante pour la consolidation des acquis du projet et la pérennisation des ressources du lac Ahémé.

A toutes ces préoccupations, le projet souhaite les recommandations de la SMCL.

10. ANNEXES

10.1. Planification des activités du projet.

10.2. Aperçu des Marchés Publics.